

Bruxelles, le 26 septembre 2022

Chers Parents,

Dans quelques jours, nous serons à la fin du mois. Cela correspond pour nous à la clôture du registre de fréquentation des élèves.

En avril dernier, suite aux visites de la vérificatrice de l'obligation scolaire, nous vous avons fait part de cette nouvelle procédure. Je me permets donc de vous la rappeler en ce début d'année scolaire.

Quand votre enfant revient d'un congé (de maladie ou autre), il vous est demandé de transmettre le justificatif original (certificat, attestation, billet d'absence...) à son enseignant (comme indiqué dans le carnet « Projets, règlements et informations pratiques » à la page 18).

- Si votre enfant a été absent **moins de 4 jours**, vous pouvez compléter le **mot d'absence** qui se trouve dans le journal de classe et le remettre au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence.
- **A partir du 4<sup>e</sup> jour**, un **certificat** original doit être rendu à l'école au plus tard le 4<sup>e</sup> jour d'absence.

En cas d'absences injustifiées, il est obligatoire que la direction de l'école les signale au service de l'obligation scolaire de la FWB dès le neuvième demi-jour, cumulé entre le premier et le dernier jour de l'année scolaire.

Je vous rappelle également que les absences peuvent être signalées aux éducateurs (02/739.33.99 ou via [educprim@college-st-michel.be](mailto:educprim@college-st-michel.be)).

Je vous remercie pour votre collaboration.

Bien à vous,

Yves Khordoc  
*Directeur a.i. de l'école primaire*